

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE RENNES

SITE DE LA PIVERDIÈRE
PROJET DE CENTRE SPORTIF ET ADMINISTRATIF
DU STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°A 2022-4415 du 19 octobre 2022, une enquête publique est prescrite à Rennes sur le projet d'extension de centre sportif et administratif du Stade Rennais Football Club à Rennes.

L'enquête publique environnementale se déroulera pendant 32 jours, du mardi 8 novembre au vendredi 9 décembre 2022 inclus.

Le dossier d'enquête publique, incluant la demande de permis de construire et de démolir, l'étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, le mémoire en réponse des maîtres d'ouvrage à l'avis de la MRAe, l'information selon laquelle la Ville de Rennes et Rennes Métropole n'ont pas émis d'avis dans le délai de 2 mois et, à réception, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, est accessible au public :

- **Sur le site internet** : <https://www.registre-dematerialise.fr/4286> ou depuis le site internet de Rennes Métropole <http://metropole.rennes.fr> ;
- **Sur support papier** au "Point Info" de l'Hôtel de Rennes Métropole, situé au 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Un poste informatique sera mis à disposition du public pour consulter le registre dématérialisé sécurisé, au "Point Info" de l'Hôtel de Rennes Métropole.

Le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Charles Bougerie se tiendra **à la disposition du public** au "Point Info" de l'Hôtel de Rennes Métropole, les :

- Mardi 8 novembre, de 9 h 30 à 12 h 30
- Mercredi 23 novembre, de 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi 1^{er} décembre, de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 9 décembre, de 14 h 00 à 17 h 00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique du Projet du Stade Rennais Football Club sur le site de la Piverdière, Hôtel de Rennes Métropole Service Droit des sols 4 Avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex.

- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre->

[dematerialise.fr/4286](https://www.registre-dematerialise.fr/4286) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4286@registre-dematerialise.fr.

- **Par écrit**, aux horaires d'ouverture au public du lieu d'enquête mentionnés ci-dessus, **les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête**, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.
- **Par écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur** lors de ses permanences au Point Info de l'Hôtel de Rennes Métropole, telles que précisées ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables aux horaires d'ouverture au public du lieu d'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par tous sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de l'enquête ne pourront être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole, Service Droit des Sols, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Des informations complémentaires sur le projet soumis à enquête pourront également être demandées par voie postale auprès de :

- Monsieur Pierre JUHEL du Stade Rennais Football Club, à l'adresse suivante : Centre d'entraînement Henri-Guérin, La Piverdière, 35039 Rennes.
- Monsieur Marc DELAUNAY de la Ville de Rennes, à l'adresse suivante : Direction des Sports, Palais Saint Georges, 2 rue Gambetta, 35000 Rennes

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pendant un an à dater de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4286>.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sera une décision de la Ville de Rennes d'octroi ou de refus du permis de construire et de démolir sollicité par le Stade Rennais Football Club. En cas d'octroi, le permis de construire vaudra également permis de démolir et autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public.